

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est) : Monsieur l'Orateur, j'ai été absent pendant une partie de la déclaration du ministre, mais, de la lecture du projet de résolution, je conclus à l'opportunité d'un projet de loi de ce genre.

Le discours de l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) me rappelle certains livres d'aventures que je lisais il y a 35 ou 40 ans.

Une VOIX : *Good manners?*

M. MacINNIS : L'un portait un titre que je me rappelle très bien, *Under Drake's Flag*. Evidemment, l'honorable député en est encore à cette époque.

M. JACKMAN : Le bon vieux temps.

M. MacINNIS : Oui, le bon vieux temps, mais qu'à peu près personne ne voudrait revivre. C'était le bon vieux temps, alors, mais l'intelligence devrait nous apprendre qu'il s'est produit suffisamment d'événements, depuis le règne de la reine Elisabeth, pour nous permettre un niveau d'existence bien meilleur que n'en a jamais pu rêver la population de l'époque. De fait, je crois que nous vivons beaucoup mieux de nos jours. D'abord il y a beaucoup plus d'humanité dans le monde d'aujourd'hui.

Mais quelle raison y a-t-il au monde pour que la population canadienne dépende d'un groupe d'individus qui disposent d'un peu d'argent, pour développer le commerce entre le Canada et certains autres pays?

M. JACKMAN : Parce qu'ils peuvent mieux y réussir.

M. MacINNIS : Il semble que non. Avant 1930, les statuts du Canada ne renfermaient pas de mesure législative comme celle dont le ministre a saisi la Chambre. Or, comment s'est comporté alors le commerce du Canada?

M. JACKMAN : Ingérence politique.

M. MacINNIS : Ingérence politique? Ce n'était pas du tout de l'ingérence politique. Le commerce privé n'a pas su risquer les capitaux, il en avait tant acquis qu'il ne savait qu'en faire. Il ne pouvait risquer davantage sous le régime de la pénurie de production qui est essentiel au capital privé.

M. JACKMAN : Il avait trop risqué.

M. MacINNIS : L'honorable député de Rosedale a dit que le commerce canadien ne veut pas que le gouvernement se lance dans le commerce. Heureusement cependant le gouvernement ne représente pas précisément le commerce canadien. Le nombre des hommes d'affaires qui ont donné le pouvoir au gouvernement actuel ou, si l'on veut, de ceux qui le donneront à tout autre gouvernement, est

[M. Jackman.]

insignifiant en regard du chiffre de la population canadienne. Le reste de la population canadienne mérite certainement certains égards.

M. JACKMAN : Je parlais au nom de tous.

M. MacINNIS : L'honorable député ne l'a pas fait. Il a parlé cependant d'une façon très précise au nom des hommes d'affaires canadiens, lorsqu'il nous a dit ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas.

Que cela nous plaise ou non, nous sommes entrés, j'en suis convaincu, dans une période d'achat et de vente en masse. Je comprends fort bien que le projet de loi ne tend pas à cette fin. C'est néanmoins un pas en ce sens et un geste rendu nécessaire par les événements. Je consens à ne faire qu'un pas à la fois pourvu que ce soit assez tôt, et assez souvent.

Notre parti fait bon accueil à la mesure et ne formulera pas d'autres observations avant de prendre connaissance des articles du projet de loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Golding.)

M. GREEN : Par suite des observations enthousiastes de l'honorable député de Vancouver-Est, je conseille au Gouvernement d'étudier attentivement le bill. Lorsqu'une mesure à tendance socialiste obtient un appui tellement chaleureux, les libéraux, ou les députés qui se désignent ainsi, devraient en examiner les dessous en vue de découvrir précisément ce qu'elle renferme.

M. CRUICKSHANK : On y trouverait peut-être un tory.

M. GREEN : Se propose-t-on de constituer la corporation en organisme permanent de l'Etat ou s'agit-il d'une société provisoire destinée à fonctionner pendant la période transitoire entre la guerre et la paix? Si j'ai bien saisi l'exposé du ministre, le Gouvernement se propose d'établir la corporation en permanence. C'est tout à fait contraire à l'intention indiqué par le décret ministériel. Je demanderai aux honorables députés de se reporter au préambule du décret ministériel qui se lit ainsi qu'il suit:

Attendu que, sur le rapport du ministre du Commerce, par suite de la persistance de la crise nationale découlant de la guerre contre l'Allemagne et le Japon, il convient d'édicter le décret ci-après établi, en vue de faciliter le rajustement de l'industrie et du commerce aux besoins de la collectivité en temps de paix.

Ce préambule indique clairement qu'au moment de l'adoption du décret ministériel, l'intention était de donner un caractère provi-